



Oublié d'informer préfecture de emplois changeants

Par **van_1_van**, le **03/10/2019** à **21:32**

On m'a délivré un passeport talent entreprise innovante en décembre 2017, valable jusqu'au décembre 2021. Ne connaissant pas la loi sur l'information de la préfecture, j'avais déjà travaillé dans des entreprises aux mêmes capacités et maintenu mon salaire. Mais je n'ai pas changé volontairement, mais mon employeur a mis fin à ma période d'essai dans chaque cas. Je n'ai pas informé la préfecture, je ne connaissais pas la règle, et le HR m'a dit que ma carte de séjour devrait être valable.

Cette fois, j'ai eu une nouvelle offre d'emploi et j'en ai informé la préfecture (Île de la Cité, Paris). Ils ont demandé quelques documents (cerfa, cotisation, etc.), mais n'ont rien demandé d'autre (par exemple, pourquoi je veux changer de travail, etc.).

Alors, j'ai quelques questions à vous poser:

- 1) Dois-je simplement ne pas dire du tout pourquoi je souhaite changer de travail, à moins que je ne le demande? J'espère qu'ils ne me demandent pas ça.
- 2) Existe-t-il un moyen pour la préfecture de connaître tous mes antécédents professionnels? Si oui, de quelle manière?
- 3) La préfecture va-t-elle agir si elle sait que j'ai déjà travaillé? Honnêtement, renouveler un passeport talent déjà valable depuis 4 ans me semble tellement inutile.
- 4) Suis-je censé leur donner une explication? Vont-ils éventuellement me demander cela?